

L'ayant touché, regardé et mesuré, nous le trouvâmes de huit pieds de longueur sur quatre de largeur, de lin très fin, autant que nous pûmes en juger, brodé de deux bandes à chaque bout de broderie à la mosaïque, l'une de quatre doigts de large et l'autre de deux ou environ; et il nous parut à tous évidemment teint en plusieurs endroits de sang, de sueur et d'onguents mêlés.

Ainsi le nom de Dieu invoqué, le cœur touché de respect et de dévotion, du commun avis de tous les susdits Prêtres, Docteurs et Religieux, Nous jugeâmes que c'était véritablement le saint et adorable *Suaire* qui fut mis immédiatement sur le divin chef et corps sacré de notre Rédempteur et Sauveur Jésus-Christ; qu'il ne se pouvait désirer une plus grande assurance de cette vérité, et comme il n'y a pas au monde une plus auguste et plus précieuse Relique, puisqu'elle est empourprée du Sang de Jésus-Christ et consacrée par l'attouchement de son corps adorable, aussi n'en peut-on trouver de plus certaine ni de mieux attestée.....

De toutes lesquelles choses nous avons dressé le présent Procès-Verbal *Ut scribantur hæc in generatione altera*, afin que tous les peuples de la chrétienté et toutes les générations à venir, assurés de la vérité de cette très-précieuse et incomparable Relique de Jésus-Christ, rendent grâces à ce Seigneur de miséricorde qui a daigné se réduire à la nécessité d'avoir besoin d'un *suaire* pour être enseveli et pour nous mériter, par ses souffrances, la gloire de l'immortalité. Nous l'avons signé et fait signer à ceux de notre suite.

† J. DE LINGENDES.